Trente-neuvième Année — N° 344 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES LUNDI 10 DÉCEMBRE 1894.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28, — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 9 DÉCEMBRE 1894

VOYAGES AUTOUR DU MONDE

DE BREST AU SÉNÉGAL

Après un long séjour sur rade de Brest, notre frégate leva l'ancre à destination du Sénégal. Peu à peu, la terre s'effaça dans la brume et la nuit vint enfin dérober à nos yeux, dans les plis de son noir manteau, les côtes de notre chère France.

Vingt-quatre heures après notre départ, un fort coup de vent de S.-O. vint nous assaillir et, en nous forçant de mettre à la cape, nous retint pendant huit jours dans le golfe de Gascogne. Sous les coups répétés des grands roulis, notre gréement neuf prit beaucoup de mou et nous fûmes obligés d'employer d'énergiques moyens pour consolider notre mâture. Mais la brise ne faiblissait pas et la mer grossissait toujours. Le vent soufflait par rafales épouvantables et la frégate était tourmentée par des lames énormes.

Une nuit, le temps devint encore plus mauvais. C'était une de ces tempêtes affreuses, particulières *au golfe de Gascogne*. Nous ne portions que l'artimon et la trinquette pour toutes voiles et la frégate était couchée, par le vent, sur le côté du tribord. Le spectacle, autour de nous, était effrayant. Le ciel grisâtre était taché de larges plaques noires et la mer furieuse était blanche d'écume; la crète des lames s'envolait en vapeur dans l'espace et un brouillard épais nous enveloppait de toutes parts, confondant le ciel et la mer. Au plus fort de la tempête, il semblait que les lames monstrueuses, avec des mugissements lugubres, allaient engloutir notre malheureuse frégate qui, toutefois, luttait vigoureusement et se comportait comme un excellent navire.

Dans ce terrible moment de crise, alors que l'ouragan rassemblait tous ses efforts pour tenter contre nous un dernier assaut, une embarcation fut écrasée et enlevée par la mer, deux de nos mâts de perroquet brisés, bien que dépourvus de voiles.

Le commandant était sur le pont. Tout l'équipage, tous les officiers assistaient à notre lutte contre la tempête. Subitement, une des ancres de bossoir cassa ses amarrages et, suspendue à l'avant, vint frapper violemment de sa patte de fer les façons de notre navire. Certes, le péril était grand; mais nos marins sont de braves cœurs et méprisent la mort. L'un d'eux, le maître d'équipage, se dévoua héroïquement. Il se fit solidement attacher par le corps et avec un sang-froid extraordinaire, il put ressaisir l'ancre au moyen d'une élingue, bien qu'à chaque coup de tangage il fût englouti sous des lames sourdes avec tout l'avant de la frégate.

Un de mes hommes qui s'était risqué dans les haubans fut aussitôt mis en lambeaux par le vent et la pluie. Le chef du beaupré fit preuve aussi d'un incroyable sang-froid : voyant son foc emporté par morceaux il se cramponna spontanément à l'étai de misaine et, bien qu'affreusement balloté par les énormes mouvements du navire, il se mit à rabouter les débris de la voile.

Au fort de l'ouragan, l'aspect de notre poste était vraiment curieux. La porte en était ouverte pour donner passage à l'eau qui balayait le faux-pont et qui, sans cette précaution, aurait, dans les grands coups de roulis, démoli nos cloisons.

Nos repas étaient des plus sommaires. Nous n'avions pour tout potage qu'une tête de rat mort (c'est ainsi qu'on désigne le fromage du bord) qui était fixée entre trois chevilles, sur la table à roulis; avec cela, du biscuit, et c'était tout. Pour ne pas avoir de l'eau jusqu'à mi-jambe, nous étions assis en tailleurs sur des caissons qui, bien qu'amarrés, n'en avaient pas moins un mouvement fort désagréable. Les malles, les pliants, les sabres qui se trouvaient dans le poste, se promenaient un peu dans tous les coins, et malgré tout, nous étions joyeux. Chaque dégringolade était accueillie par des éclats de rire. Nous étions si jeunes et si amoureux de notre métier!

La nuit, nous dormions les poings fermés dans nos hamacs humides. Une énorme quantité d'eau était entrée dans les fonds de la frégate par les joints des sabords de la batterie lorsque le bâtiment se couchait sous l'effort de la lame. Il fallut songer à nous en débarrasser au moyen des pompes, ce que nous permit de faire une accalmie qui venait de se produire.

Enfin, un bon temps relatif nous donna la facilité de continuer notre route. Après seize jours de traversée, nous étions en vue de l'île Salvage, une des Canaries. Cet îlot, qui n'a pas plus d'un quart de lieue de longueur, n'est pas habité. Nous nous en éloignâmes rapidement, poussés par un vent favorable qui faisait filer dix nœuds à la frégate, et le lendemain, nous arrivions au mouillage de Santa-Cruz (île Ténériffe). A peine avions-nous laissé tomber l'ancre que le pavillon espagnol fut hissé et salué de vingt-et-un coups de canon. Immédiatement, un petit fort de la ville commença à « éternuer » pour répondre à notre politesse.

Le débarcadère de Santa-Cruz est très incommode, surtout avec les vents du N.-E. Les lames couvrent d'écume les rochers qui se trouvent au bout du môle.

A peine débarqués, nous étions entourés d'une foule de mendiants dont le glapissement nous étourdissait et qui nous assaillaient sans cesse de leur lamentable refrain : *Un quartello, signor official !* La ville offre peu de curiosités. Les rues sont bien percées et munies de trottoirs. Les maisons, peu élevées, sont surmontées d'une terrasse à balcon, où, chaque matin, les dames espagnoles viennent respirer l'air frais et embaumé de cette île qui mérite si bien, au point de vue du climat, le nom de « Fortunée » que lui avaient donné les anciens.

Au milieu du jour, pendant la forte chaleur, l'on ne voit et l'on n'entend dans les rues que de maigres chameaux qui grognent fort désagréablement. Au moindre bruit qui fait dans la rue un passant qui la traverse, toutes les jalousies se soulèvent et laissent apercevoir une tête de femme et un bras nu. Ces furtives apparitions nous permirent d'admirer la grâce et la beauté du type espagnol.

Dois-je ajouter que, dans ce pays, les mœurs sont tellement relachées qu'il est impossible de les décrire?

Enfin, il fallut mettre à la voile. Nous avions un calme plat. Mais bientôt une forte brise de S.-S.-O. vint nous forcer à louvoyer toute la journée et toute la nuit pour doubler la grande Canarie. Nous parvînmes enfin à sortir du canal.

Sept jours après, nous arrivions devant Gorée (Sénégal) où nous mouillions à six heures du soir.

L'île de Gorée, vue à une certaine distance, offre un assez joli aspect. Les maisons paraissent blanches et bien entretenues. La ville, surmontée de quelques clochers carrés, est dominée par le fort St-Michel. Deux ou trois palmiers élèvent leurs panaches grillés au-dessus des constructions. Mais c'est une désillusion quand on pénètre dans l'intérieur de Gorée. Les rues sont étroites et puantes et la population ne se compose que de nègres en guenilles.

Les hommes, surtout ceux qui appartiennent à la race des « yoloffs », sont robustes et de taille élevée. Quant aux femmes, elles sont aussi fort bien faites et on finit, à la longue, par leur trouver une certaine beauté.

Le commerce de l'île est très actif. Un grand nombre de navires y viennent échanger leur cargaison contre des approvisionnements de gomme, d'arachides, de poudre d'or et d'ivoire.

Gorée sert pour ainsi dire d'entrepôt aux riches produits que nos comptoirs de l'intérieur livrent au commerce ; mais, ce qui augmente son importance, c'est qu'elle possède une rade abritée, aux eaux tranquilles, où les navires sont en toute sécurité. C'est le seul point de la côte du Sénégal où la forte barre qui déferle sur tout le rivage ne se fasse pas sentir. Il s'en suit qu'à Gorée les communications avec la terre sont faciles.

On ne vient pas à Gorée sans faire une excursion à la grande terre. Je veux parler de Dakar qui n'était autrefois qu'un modeste village simplement composé de huttes en paille et qui est devenu une vraie ville avec un chemin de fer, un bureau téléphonique, de magnifiques hôtels, des cafés et des villas confortables.

Je dirais, au surplus, aux lecteurs du *Journal de Roubaix*, dans une prochaine chronique, toutes mes impressions sur le Sénégal, ce pays de feu où le soleil est lourd comme du plomb.

Touboulic, capitaine de vaisseau.

(Reproduction interdite.)

FERDINAND DE LESSEPS

On sait que M. Ferdinand de Lesseps est mort vendredi à une heure de l'après-midi, au château de La Chesnaye, dans l'Indre.

Né à Versailles, le 19 novembre 1805, d'une célèbre famille de diplomates, il débuta à vingt ans dans la carrière diplomatique, comme attaché au consulat général de Lisbonne, puis au consulat général de Tunis.

En 1833, il fut chargé de gérer le consulat général d'Alexandrie et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur trois ans après, pour sa conduite pendant la grande peste qui enleva un tiers de la population.

En 1842, étant consul à Barcelone, pendant le bombardement, il protégea avec un grand courage nos nationaux et fut nommé officier de la Légion d'honneur.

Consul général en 1847, il fut, après la Révolution de février, envoyé à Madrid par Lamartine en qualité de ministre de France et remplacé l'année suivante par le prince Joseph Bonaparte.

En 1849, pendant l'expédition de Rome, il fut chargé par M. Drouyn de Lhuys d'aller porter au général Oudinot de Reggio, les ordres de l'Assemblée nationale. Mais son attitude mécontenta tout le monde ; il fut désavoué par le ministre et sa conduite fut soumise au Conseil d'Etat ; il publia sa justification dans un livre qui a pour titre : *Ma mission à Rome*.

Rendu à la vie privée, il s'occupa d'une œuvre que les Saint-Simoniens avaient rêvée et qui rendit son nom illustre. Il partit en 1854 pour l'Egypte, obtint du vice-roi la concession du canal de Suez, poursuivit ses travaux au milieu des plus incroyables difficultés, et le 15 août 1869 l'inauguration du nouveau canal avait lieu en grande solennité.

Tous les honneurs et toutes les dignités lui vinrent alors. Grand-croix de la Légion d'honneur (1869), membre libre de l'Académie française, en remplacement de Henri Martin (1884), il fut pendant vingt ans le « Grand Français », vieillissant au milieu d'une auréole de gloire, que les catastrophes récentes du Panama ont brusquement obscurcie.

Le percement de l'isthme de Panama devait tenter celui qui avait percé l'isthme de Suez. Une première souscription avait abouti à un échec dû surtout à l'hostilité du gouvernement des Etats-Unis et aux manœuvres de la finance américaine. Mais Ferdinand de Lesseps, plus jeune que jamais malgré ses soixante-treize ans, recommença la croisade qu'il avait faite jadis pour Suez. Il entreprit plusieurs voyages en Amérique, défendit son projet au Congrès international des ingénieurs en 1879 et fit si bien qu'en 1880 le premier coup de pioche put être donné.

A cette époque, Ferdinand de Lesseps croyait que le canal de Panama pourrait être établi, à niveau constant et sans écluses, avec 600 millions seulement. On sait que 1.500 millions n'ont pas suffi même pour établir le canal à écluses. On sait aussi avec quelles difficultés le « Grand Français » se trouva aux prises; quelles scandaleuses exigences il eut à satisfaire, quels efforts surhumains furent les siens pour vaincre quand même, malgré tout.

On connait la fin de ce grand rêve : la débâcle de la Compagnie du Canal de Panama, les scandales parlementaires, le procès devant la Cour d'appel.

Ferdinand de Lesseps ne connut pas dans leur affreuse réalité ces dernières heures de sa vie quasi-légendaire, car les siens, avec un dévouement touchant, écartèrent de lui toutes ces amertumes, toutes ces douleurs.

En 1869, Ferdinand de Lesseps avait été candidat aux élections du Corps législatif à Marseille, contre Gambetta, et il échoua. En 1876, la droite du Sénat le choisit pour candidat au siège de sénateur inamovible laissé vacant par la mort de M. de La Rochette; mais ce fut M. Ricard qui l'emporta sur lui.

De son premier mariage, Ferdinand de Lesseps a eu deux fils, MM. Charles et Victor de Lesseps. Le premier fut, comme l'on sait, son principal collaborateur et partagea courageusement toutes ses peines et toutes ses vicissitudes.

De son second mariage avec Mlle Autart de Bragard, Ferdinand de Lesseps a eu neuf enfants : quatre garçons et cinq filles. Les trois aînés des garçons, Ismaïl, Mathieu et Bertrand, appartiennent à l'armée. L'aînée des filles de M. de Lesseps est Mme de Gontaut.

M. Ferdinand de Lesseps était grand-croix de la Légion d'honneur depuis 1869.

LA MORT DE M. FERDINAND DE LESSEPS

ET LA PRESSE

M. Emile Ollivier écrit dans le *Figaro* :

« Il avait aussi quelque chose de l'illuminé fataliste. Comme d'autres se croient nés pour dominer les hommes, il était assuré d'avoir reçu un pouvoir de domination sur la nature, et que sur son ordre les montagnes devaient s'abaisser et les isthmes se creuser.

» Voilà pourquoi, à l'âge où les fumées de la vie ne cachent plus les approches de la mort, n'ayant plus rien à désirer, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française, objet de l'adulation publique, il s'est engagé dans les hasards lointains, ne doutant pas qu'il dompterait la fièvre jaune, la terrible montagne de fer, le fleuve indiscipliné, comme il avait dompté les sables du désert.

» Pourquoi ne l'aurait-il pas cru?

» Sa seconde entreprise n'était ni moins grande, ni moins civilisatrice, ni moins réalisable que la première. Elle devait conquérir à la France autant de renommée et de profits, elle a été poursuivie avec autant d'intelligence, de bonne foi et de probité.

» Il y a eu seulement entre les deux une différence qu'il n'avait pas prévue.

» Pour Suez il a trouvé un vice-roi d'Egypte d'un esprit élevé et d'un cœur généreux et un Empereur des Français dévoué à l'œuvre et qui, à l'envi, ont prodigué les encouragements et les assistances.

» Pour Panama il s'est heurté à une spéculation éhontée, affamée, insoucieuse des intérêts nationaux, tendant toujours ses doigts crochus, et qui l'a dévoré. Le vice-roi lui donnait des millions comme dans les Contes des Mille et une Nuits, la spéculation lui en arrachait comme dans la forêt de Bondy.

» Cependant il a cru au succès jusqu'au dernier moment. Lorsqu'il a espéré n'en être plus séparé que par un effort suprême, semblable à ce Benvenuto Cellini qui jetait au feu jusqu'à ses meubles afin d'achever la fusion de sa statue, il a accepté tous les moyens qu'on lui a offerts, sans y regarder de bien près. Il voyait déjà le moment où la petite barque pavoisée de l'oriflamme national passerait d'une mer à l'autre, et il jetait dans la fournaise tout ce que rencontrait sa main et, chaque fois, il disait que cela allait être fini.

» Mais l'heure terrible vint où il entrevit qu'il ne finirait pas et qu'elle pourrait être compromise, l'épargne des pauvres gens qui avaient eu en lui une confiance fanatique, qu'il aimait, de l'affection desquels il était plus fier que de l'empressement des souverains.

» De ce moment, son visage ne s'est plus éclairé de ce sourire charmant de la bouche et des yeux qui communiquait la joie; son front s'est couvert d'un nuage de tristesse qui ne s'est plus dissipé.

» Quand il vit que le désastre était inévitable, il n'eut plus la force de se raidir contre le destin, il tomba terrassé pour ne plus se relever.

» Il reconnaissait encore ses amis, mais c'était un éclair fugitif.

» Je l'ai vu pour la dernière fois dans son petit cabinet de la rue Montaigne. Il était devant le feu, une épaisse couverture sur les jambes. Au son de ma voix, il se lève, m'embrasse : «Ah ! vous voilà ! je suis content de vous voir. Vous venez nous demander à déjeuner, n'est-ce pas? » Puis il se tut, et sans attendre ma réponse, il recommença à regarder fixement devant lui.

» C'est vous, pauvres gens trompés dans de légitimes espérances, dont les épargnes, fruits de tant de sueurs, venaient de se fondre comme de l'eau; c'est vous qui aviez perdu la sécurité des vieilles années et quelquefois le pain des petits enfants; c'est vous qu'il apercevait au loin, toujours, toujours, toujours, et c'est pourquoi, après avoir donné au vieil ami le salut de l'amitié, il se taisait, regardant fixement devant lui.

» Ah! ne le maudissez plus, maintenant qu'il nous a quittés, car aucune douleur n'a été semblable à la sienne. Vous avez été des victimes, il l'a été autant que vous.

» Heureux qui meurt à propos!

» Le soir des obsèques de Victor Hugo, deux hommes du peuple cheminaient devant moi, s'entretenant de la solennité du jour.

» — Mais, dit l'un, ce sera bien plus beau lors de la mort de Lesseps.

» Il ne les aura pas, les obsèques triomphales prédites par l'imagination populaire. La cloche qui appelle sur sa tombe ne mettra pas debout la grande cité. Mais la postérité l'entendra. Elle placera Ferdinand de Lesseps parmi les gloires de notre grand siècle, et plus tard sa statue se dressera à l'entrée du canal de Panama, repris et achevé, comme elle va certainement s'élever à Suez.

» Emile Ollivier. »

M. Ferdinand DE LESSEPS
Membre de l'Académie Française
Mort à La Chesnaye, le 7 décembre 1894

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 8 décembre 1894

Présidence de M. Clausel de Coussergues, vice-président.

La séance est ouverte à 2 heures.

LE BUDGET DE 1895

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1895.

Discours du ministre de la marine

M. Félix Faure, ministre de la marine. — Je viens fournir à la Chambre quelques explications en réponse au discours de M. Pelletan.

M. Pelletan a critiqué la comptabilité de la marine et s'est plaint que les annexes n'étaient pas exactes de 1891 à 1893. Il a ajouté que ces annexes ayant été rectifiées, les chiffres en ont été encore reconnus inexacts.

On peut établir un budget par nature de dépenses, ou par services.

C'est la division par nature de dépenses qui a été adoptée par la Chambre, et qui constitue le budget légal. Or, ce budget est exact, personne ne le conteste.

Les critiques portent sur les annexes ; avant 1887, on avait pour habitude de donner à ces annexes toutes sortes de caractères collectifs ; depuis lors, on a formé les annexes par bâtiment. On établit un an par avance un budget ; on ne peut se rendre aisément compte des missions spéciales qui seront données à certains bâtiments.

Les annexes ne peuvent donc être en fin d'exercice, d'une exactitude complète.

En 1891, pour donner satisfaction au Parlement, on a serré de plus près le budget et ses annexes, et le ministre a présenté une étude complète, un contrôle absolu des chiffres. Voilà ce qui a été fait pour la comptabilité.

M. Pelletan a dit que si la guerre éclatait, on ne trouverait pas dans nos ports les approvisionnements nécessaires. Les déficits signalés en 1893 ont disparu; la commission extra parlementaire qui s'est rendue en mars à Toulon, l'a constaté; le stock des vivres était au complet. (Très bien, très bien.)

Au moment où les déficits avaient été constatés, les deux escadres avaient à bord leurs trois mois de vivres. (Très bien).

M. Brisson. — Les déficits qui avaient été constatés ne tenaient pas à des refus de crédits de la part du Parlement.

M. le ministre de la marine. — En ce qui concerne les torpilleurs, il est à craindre qu'il se soit produit une confusion dans l'esprit de M. Pelletan.

La Chambre est inattentive et les conversations particulières couvrent la voix de l'orateur.

M. le Président. — Je vous prie, messieurs, de causer plus discrètement. (Hilarité générale).

M. le ministre de la marine. — Il y a deux points, l'un visant le marché du torpilleur *69* et l'autre visant certains torpilleurs piqués et avariés qui ont fait l'objet d'une enquête.

Le torpilleur *69*, construit par le Creusot, est resté quinze mois dans les bassins de Toulon sans être porté en recette. Quand on l'a présenté devant la commission, on a constaté que ce torpilleur avait reçu quelques avaries.

Trois membres de la commission se sont prononcés pour la réfection, deux pour le refus. Le bâtiment a été envoyé aux chantiers. Le service de la surveillance a fait observer que la réfection pouvait avoir certains inconvénients et faire perdre au torpilleur certaines de ses qualités.

Il y aurait peut-être lieu de recevoir le torpilleur avec un rabais à déterminer. La commission a conclu à la recette de la coque avec rabais de moitié. Cette décision a été sanctionnée, le torpilleur *69* est en service depuis trois ans.

En ce qui concerne la composition de la commission, il y a une chose qui est indiscutable, c'est l'indépendance de son caractère. (Très bien).

Depuis 1892, des avaries aux torpilleurs ont été constatées. C'est un malheur qui n'est pas particulier aux ports de la Méditerranée où les marées ne font pas sentir leur action bienfaisante et dont les eaux sont moins limpides.

On a consulté des chimistes et fait faire des expériences dans les laboratoires pour rechercher les causes du déguinage des tôles. L'honorable pharmacien en chef du ministère de la marine ne méritait pas les critiques qui lui ont été adressées à cet égard. (Très bien)

Il y a un mois, se produisait la catastrophe de l'*Aréthuse* à Brest. Une machine a éclaté, six hommes ont été tués et on ne peut parler de ces braves gens sans émotion. (Applaudissements.)

Une enquête a été ordonnée, et la commission a conclu qu'il n'y avait pas de responsabilité de personnes. En examinant les dépositions, en analysant les rapports, j'ai estimé qu'il y avait eu des négligences, des incorrections méritant tout au moins une peine disciplinaire. J'ai sévi. (Très bien.)

M. Pelletan a visé encore la non-réussite d'expériences d'essais du *Fleurus*. Il est vrai que ces essais n'ont pas réussi, les machines ont été fournies par l'industrie privée, le ministre avait le droit de refuser les machines, elles ne seront pas reçues. Lorsque des mesures de cette nature seront à prendre, la Chambre peut compter sur l'énergie du ministre de la marine. (Applaudissements au centre).

M. Cabart-Danneville. — Les travaux de M. le pharmacien principal de la marine ont paru expliquer les phénomènes de piqûres de tôles. Ces travaux sont dignes de la bienveillante attention du Parlement.

Réplique de M. Camille Pelletan

M. Camille Pelletan. — Je demande à répondre à M. le ministre de la marine. Il est certain que le ministre a modifié des chiffres officiels, afin de faire échouer les réformes proposées par le Parlement.

Les torpilleurs avariés sortent de la même usine; ceux qui ont été construits ailleurs n'ont subi aucun dommage. Si le Creusot n'avait commis aucune faute, pourquoi a-t-il accepté un rabais ? Le ministère a eu des complaisances dont le ministre actuel n'est pas coupable.

M. le ministre de la marine, vivement. — Je vous demande de vous expliquer.

M. Pelletan. — Les torpilleurs doivent être fournis dans un délai fixé mais c'est dix-neuf mois après seulement qu'on les met en recette. On ne dit rien, on ne demande pas d'indemnité au Creusot.

M. Rouanet. — N'est-ce pas là une complaisance?

M. Pelletan. — J'ai signalé des abus qui se sont passés avant M. Félix Faure et j'ai confiance qu'il n'en tolèrera pas le retour. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. de Douville-Maillefeu. — Je suis monté à la tribune, parce que M. Pelletan a dit que tous les torpilleurs...

M. Pelletan. — Mais non pas tous !

M. de Douville-Maillefeu. — Presque tous !

M. Pelletan. — Mais non !

M. de Douville-Maillefeu. — Quelques-uns alors. Tous les torpilleurs ne peuvent pas être parfaits. Sur deux cents, il y en a douze de médiocres.

La maison Normand, du Havre, fait des torpilleurs merveilleux, et cependant elle emploie des tôles du Creuzot. (Très bien). Personne ne peut expliquer les piqûres qu'on a constatées. A un moment donné, on a cru avoir besoin de torpilleurs, on les a faits trop en hâte. Il faut débarrasser la marine de tout ce qui ne la concerne pas. On lui a retiré les colonies, on a eu raison; qu'on lui retire encore les troupes destinées à combattre à terre. La marine commandée par son officier fait des merveilles; (Applaudissements) mais qu'on lui retire tout ce qui ne fait pas partie de la flotte (Très bien).

Discours de M. Goblet

M. Goblet. — Je demande à expliquer le programme fiscal du parti auquel j'appartiens.

La République, depuis 1871, a emprunté dix-huit milliards sur lesquels quatre ont été remboursés ; elle a consacré des sommes prodigieuses à la réorganisation de l'armée et de la marine et à la laïcisation des écoles; elle a établi l'unité du budget.

Cette année, malgré les bénéfices de la conversion et des impôts nouveaux, le budget n'est pas en équilibre à cause de l'expédition de Madagascar; on ne peut continuer ainsi. Comment remédier au mal ?

Tout le monde, sauf MM. Léon Say et Cochin, est convaincu de la nécessité de modifier la situation ; c'est l'application du programme radical aux finances de l'Etat.

On ne peut diminuer les dépenses de l'armée sans réduire la durée du service. M. le ministre de la guerre le croit-il possible ?

Les autres économies ne peuvent porter que sur les services administratif, financier, judiciaire.

Comment est-il possible qu'il y ait encore un budget des cultes dans un Etat républicain ? Sous une République, la religion doit être considérée comme une affaire d'opinion et de conscience.

On peut donc supprimer le budget des cultes à la condition de donner la liberté d'association tempérée au point de vue de la possession.

On peut chercher des économies dans tous les autres services ; on peut supprimer les petits tribunaux, les sous-préfets ne sont pas, à l'heure actuelle, un rouage utile et nécessaire. Il est temps d'entrer dans la voie de la réorganisation cantonale substituée à l'arrondissement (Applaudissements.)

Le parti radical est resté fidèle, lui, au vieux programme républicain. (Très bien.)

M. Gotteron. — C'est le ministère duquel vous faisiez partie qui a été renversé sur la question des sous-préfets. (Rires.)

M. Goblet. — Pardon, on renversa le ministère Freycinet dont je faisais partie parce qu'on voulait supprimer tous les sous-préfets. M. Sarrien ministre de l'intérieur avait annoncé qu'on en supprimerait quelques-uns, le principe resterait intact. (Rires).

Il y a des questions qui sont mûres et qu'il ne faut pas renvoyer à des commissions extra-parlementaires où on pourrait craindre de les voir enterrer. Il faut, pour faire des réformes, un ministre qui les veuille et une majorité qui le suive. (Applaudissements à gauche).

Le budget de l'assistance sociale ne s'élève qu'à une vingtaine de millions et est destiné à augmenter. On ne peut trouver les sommes qui seront nécessaires que dans la réforme de l'impôt. (Très bien).

Certains acceptent la progression de l'impôt sur les successions, d'autres la repoussent; mais c'est la justice même qui amènera à la progression. C'est le travail surtout qui paie l'impôt, et c'est lui qu'il faut dégrever.

Le projet présenté par M. le ministre des finances sera voté par moi et mes amis.

M. le Président du Conseil. — C'est le projet du gouvernement tout entier.

M. Goblet. — J'espère que M. le ministre des finances présentera le projet annoncé sur les revenus; mais on vous a dit que vous étiez en désaccord avec votre politique générale.

M. Poincaré. — Je me suis expliqué.

CLOTURE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE

La discussion générale est close et la Chambre décide qu'elle passe à la discussion des articles.

L'INTERPELLATION DE M. DEJEANTE

M. Dejeante développe une interpellation sur une perquisition qui aurait été faite chez lui.

Discours de M. Dejeante

M. Dejeante. — Dans un local où je reçois mes électeurs, il y avait des journaux à la vitrine; la police a forcé le local, et a saisi un journal : *la Caserne*. Ce journal contient des articles de Bebel et Liebknech.

L'orateur cite un passage adressé aux miliciens.

M. Dupuy, président du Conseil.— Oui, lisez tout haut : « La Patrie, c'est une affreuse blague », et cela est adressé à des soldats ! (Très bien au centre.)

M. Dejeante. — Cela est écrit et imprimé dans un pays monarchique : Ce n'était pas la peine, pour cela, de venir opérer chez moi un cambriolage.

Les mêmes faits se sont produits dans d'autres circonstances, à Armentières notamment, où on a volé 10,000 fr. de brochures à un citoyen. Le gouvernement, qui cambriole, fait tout ce qu'il peut pour faire mourir de faim, des jeunes citoyens qui, poursuivis pour anarchie, ont été relachés. La police les suit, et les empêche de trouver des emplois.

Réponse du président du conseil

M. Dupuy, président du conseil, après avoir dit dans quelles conditions la saisie a été opérée, répond qu'il est odieux de provoquer les jeunes gens qui partent pour le régiment à la méconnaissance de la discipline et des devoirs envers la patrie. Le gouvernement a fait son devoir, et il est prêt à recommencer à l'occasion. (Applaudissements répétés à droite et au centre.)

Intervention de M. Faberot

M. Faberot. — Le gouvernement dit qu'il a fait son devoir. Si la Chambre l'approuve, elle se met dans la situation que les portes de tous ses membres peuvent être violentées (Rires). Si la Chambre l'approuve, on dira qu'elle contient un gouvernement qui crochète les portes (Nouveaux rires).

Vote de l'ordre du jour pur et simple

L'ordre du jour pur et simple accepté par le gouvernement, est adopté par 452 voix contre 56.

LA DÉCENTRALISATION

Proposition de M. Boudenoot

M. le Président. — M. Boudenoot a présenté une motion tendant à inviter le gouvernement à nommer une commission extra-parlementaire, chargée d'étudier la simplification des services et une décentralisation méthodique au profit des départements et des communes.

M. le Président du Conseil est d'avis de nommer immédiatement la commission.

M. Pelletan présente un amendement tendant à ce que l'œuvre soit confiée à une commission parlementaire.

M. Ch. Dupuy repousse cet amendement, qui est rejeté par 297 voix contre 180.

La séance est levée à 6 heures 10, et renvoyée à lundi.

LE PROCÈS FAIT A MM. ALLEZ

DEVANT LA CHAMBRE CORRECTIONNELLE

Paris, 8 décembre. — Aujourd'hui est venu devant la 8e chambre correctionnelle le procès intenté à MM. Allez et Maisonneuve sur la plainte du ministre de la guerre.

On se rappelle que c'est à cette affaire que se rattache celle des chantages.

Le réquisitoire écrit du parquet rappelle les faits qui ont motivé la poursuite : on sait qu'il s'agit d'une commande de bidons pour la troupe, faite à MM. Allez par l'administration de la guerre.

Les bidons furent livrés par M. Maisonneuve, mais ils n'avaient pas le poids voulu. La commission de réception les refusa après les avoir marqués de l'estampille.

Quelque temps après, ces mêmes bidons étaient présentés de nouveau; l'estampille en avait été grattée et les défectuosités dissimulées par des procédés frauduleux.

C'est pour ces faits que M. Maisonneuve comparait aujourd'hui devant la 8e chambre. Quant à MM. Allez, dont la bonne foi n'est cependant pas mise en doute, ils sont également cités pour répondre comme seuls responsables vis-à-vis de l'administration et coupables de négligence.

MM. Morel, contre-maître de la maison, et Remy, employé de MM. Allez, à qui incombait le soin de vérifier les bidons livrés, sont également compris dans les poursuites.

M. Couturier préside ; le siège du ministère public est occupé par M. Guillemin ; Mes du Buit, Gouzy, Desjardin et Bataille défendent les prévenus. Me Albert Danet se porte partie civile au nom du ministère de la guerre.

Me Danet ne réclame comme dommages-intérêts que les dépens.

L'affaire n'a commencé que dans la deuxième partie de l'audience, à trois heures. Le président fait d'abord observer que la gravité de l'inculpation résulte, non du préjudice matériel qui aurait pu être causé à l'Etat, mais de ce fait que les récipients, si la fraude n'avait pas été découverte, eussent pu, par la corruption de l'eau qu'ils auraient rendue inévitable, engendrer des maladies dans les ambulances.

Il explique ensuite qu'aux termes du cahier des charges, MM. Allez devaient effectuer eux-mêmes la fourniture.

MM. Allez. — Il n'était pas possible d'exécuter soi-même cette fourniture.

M. le Président. — Il ne fallait pas alors accepter la fourniture.

Me du Buit. — MM. Allez se sont engagés à fournir, et ils ont fourni; mais ils ne se sont pas engagés à fabriquer.

Le président rappelle que les appareils furent refusés et que cependant ils ont été représentés.

M. Allez. — Nous ne pouvions, et notre employé, M. Rémy, non plus, nous apercevoir que la lettre R avait été effacée.

M. le Président. — La commission s'en est bien aperçue.

M. Allez. — Parce qu'elle savait où avait été placée la lettre.

Les interrogatoires n'apprennent rien de nouveau, et les témoins confirment les faits exposés plus haut.

Le ministère public demande une peine atténuée pour MM. Allez, mais sévère pour Maisonneuve et Morel.

Me Danet a pris ensuite la parole. La déclaration capitale de son plaidoyer est celle-ci :

« Malgré les observations que la chancellerie a faites à l'administration de la guerre, sur l'application de l'article 433 du code pénal, l'administration persiste dans sa résolution de poursuivre. »

Il n'est pas besoin d'être très fort lecteur entre les lignes pour apprécier la portée de l'intervention de la chancellerie.

La plaidoirie de Me Danet terminée, le tribunal lève l'audience, et renvoie à huitaine la continuation des débats.

On prête à M. Castelin, député de l'Aisne, l'intention d'adresser une question au gouvernement au sujet de la déclaration de Me Danet, qui semble indiquer que l'idée des poursuites, fermement maintenue par le général Mercier, avait été combattue par le ministre de la justice.

LA SEMAINE MONDAINE

A Monsieur le Directeur,
du *Journal de Roubaix*

Paris, 5 décembre. — Ce n'est pas seulement les robes, les vêtements, les chapeaux et le costume féminin qui doivent nous occuper, il faut aussi songer à la mise des tout petits et penser que nombre de jeunes mamans attendent avec impatience les décisions de la mode pour habiller leur petit monde.

La lingerie et les spécialités font des merveilles pour les babys, entre autres choses très pratiques et faciles à exécuter il se fait de délicieuses robes de flanelle blanche, rouge ou bleue ornée de bandes au point carré de deux teintes en soie « lavable ». On peut également copier un dessin russe rouge et bleu, ce qui est tout à fait à l'ordre du jour. Comme forme, c'est toujours une blouse montée à un empiècement avec manches droites froncées sur un poignet brodé. Cette forme peut se faire pour de grandes fillettes, on serre alors la taille sous un ruban.

Les broderies que je signale plus haut sont encore employées pour bien des choses. Dans cette saison où commencent les soirées de famille, où l'on se réunit autour de la grande lampe qui éclaire doucement la veillée du foyer, chacun s'occupe et cherche à embellir son intérieur. On confectionne des chemins de table, on entoure des services entiers, nappes et serviettes, serviettes pour manger les œufs à la coque, des dessous de bouteilles ou des paniers à pain en toile grossière ou en étamine qu'on enguirlande et qu'on sème de ces broderies. Peut-on trouver une plus agréable, une plus utile occupation ?

Mais je m'éloigne du sujet et je laisse, il me semble, les pauvres bébés bien peu habillés pour la saison.

Dans les modèles nouveaux, on voit de jolies robes blouses, plissées accordéon, et toujours montées à des empiècements carrés en velours ou en broderies. Puis, pour fillettes, un élégant costume de soie écossaise avec corsage flou rentré sous une ceinture en surah unie.

Une fort heureuse nouveauté, c'est le col indépendant qui est tout à fait en honneur cette saison. Ce col en batiste blanche ajourée et brodée ou entièrement plissée et consue, alternée d'entre-deux, forme empiècement rond ou carré et se met sur toutes les robes. Rien n'est plus facile à blanchir et ne saurait habiller mieux une robe. Je me suis laissé dire que pour l'été, on préparait ces mêmes modèles pour les grandes personnes. Ce serait bien pratique pour associer à la batiste. Mais nous en sommes loin encore !

Les vêtements de fillettes se rapprochent beaucoup des nôtres, mais on fera surtout la mante à petits collets, et la pelisse russe, sorte de douillette droite à manche très ample et montée par de larges plis à un empiècement. On les fait surtout en tissus épais et pelucheux, chauds et solides, c'est très pratique pour les fillettes obligées de sortir par tous les temps. Beaucoup de liserés de fourrure astrakan et hermine.

Comme chapeau, le canotier orné d'un gros chou sur le côté pour toujours aller et la capote Directoire en feutre clair garni d'un grand nœud avec brides sont les formes les mieux portées.

***

La jupe, toujours la jupe ! Tel est le grand souci du moment qui ne le cède en rien à la grande préoccupation de la manche. Voilà deux questions qui occupent bien des esprits, car c'est là que résident le cachet et la nouveauté d'une toilette.

La jupe cloche se fait toujours, ou, pour mieux dire, on ne fait que cela, elle se fait plutôt courte, ne touchant pas terre. Son principal chic consiste à être plate du haut sur le devant et les côtés, avec très peu d'ampleur derrière, disposée en fronces serrées ou en plis étroits. Ce peu d'ampleur du haut lui donne sa forme gracieuse et dispose les cloches. Par exemple, l'envergure du bas arrive à une exagération extraordinaire (7m jusqu'à 7m 50) et c'est ce qui donne ce mouvement des plis si recherché. A vrai dire, on n'est pas tenu à cette exagération et la largeur de la jupe varie entre 4m 50 et 6 mètres. Les autres sont bien osées, mais bien jolies aussi et ne peuvent se faire qu'en lainage de 1m 30 de large.

On dispose alors l'étoffe en travers et derrière l'on met deux lés très en biais, pas de tablier devant.

Pour les robes de soie ou de velours l'on ne peut pas faire ce modèle. C'est la jupe éventail, autre variation de la jupe cloche, qu'il faut choisir. Tous les lés (au nombre de huit au moins) plus le tablier, se coupent en biais.

Sur chaque couture on pose un cache-point ou des flèches de broderies sur le tablier seulement.

L'ourlet raide, en toile anglaise, et un cercle d'aluminium sont nécessaires pour la faire bien tenir. Et les manches! Celles-ci sont arrivées à un point d'exagération impossible à décrire. Elles rendent la femme volumineuse, énorme aux épaules pour lui donner naturellement une taille de guêpe. Là, le tissu de crin très fin est indispensable pour que les manches se tiennent droites; c'est, du reste, tout le secret des couturières qui ont créé ces modèles. Des plis, des fronces, suivant l'épaisseur du tissu, s'étagent sur l'épaule et à la couture du dessous de bras, l'ampleur se fixe de temps en temps par un point d'arrêt, autrement il serait impossible qu'elles tiennent.

Dans l'emploi des gazes, des crêpons, des mousselines de soie qui n'ont pas de soutien on a recours à une première manche drapée en faille raide en outre de la première doublure; dans ce cas, le crin est inutile. On dispose gracieusement des choux et des nœuds pour draper la manche suivant sa forme et son ampleur.

Baronne d'Estheuilles.

(Reproduction interdite).